

DEMANDE DE CONGE

- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive sera refusée par la direction des écoles.
- Les demandes concernant les jokers doivent parvenir à la direction **un mois avant le congé**.

PARENTS / REPRÉSENTANT LEGAL

Elève

Nom Prénom

Titulaire Degré / centre

Elève

Nom Prénom

Titulaire Degré / centre

➤ Adresse

..... **Tél.**

Dates du congé du au

Motif de la demande (à détailler) :

.....
.....
.....

Date **Signature des parents**

ENSEIGNANT(S)

Date de réception de la demande par le/les enseignant(e)s

La demande de congé est considérée comme un joker : oui non

Signature de/des enseignant(e)s

.....
.....

DIRECTION ECOLES

Congé accordé refusé

Remarques :

.....

Jean-Pierre Meyer
Directeur des écoles

VILLE DE SION

**EDUCATION
ET CULTURE**

Direction des écoles
Rue St-Guérin 3 – 1950 Sion

T 027 324 13 14
M ecoles@sion.ch